

COMMUNE DE SAINT-BEAUZIRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Adresse : Rue du Pont Neuf 63360 SAINT-BEAUZIRE

Tél : 04.73.33.92.59

MAIL : saint-beauzire.mairie@wanadoo.fr

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles, elle doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A la clôture de l'exercice de 2017, le compte administratif du budget principal se solde par un excédent de 336 617.52 € se décomposant comme suit :

- ➔ Affectation à la section d'investissement : 90 713.59 €
- ➔ Report à la section de fonctionnement au titre du budget 2018 : 245 903.93 €

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à : 1 542 387.80 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	CA 2017
011- Charges à caractère général	465 294.13 €
012 - Charges de Personnel	619 816.60 €
65 - Autres charges de gestion courante	234 706.09 €
66 - Charges financières	71 588.98 €
014 - Atténuation de produits	51 494.00 €
042 - Opérations d'ordre	99 488.00 €
TOTAL	1 542 387.80 €

Les charges de personnels sont très légèrement inférieures à celles de 2016 donc contenues.

Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à : 1 879 005.32 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	CA 2017
013 – Atténuations de charges	35 527.73 €
70 – Produits des services	115 582.76 €
73 – Impôts et taxes	1 048 971.04 €
74 – Dotations et participations	344 324.51 €
75 – Autres produits de gestion courante	54 576.44 €
76 – Produits financiers	3.60 €
77 – Produits exceptionnels	90 641.54 €
042 – Opérations d'ordre	23 612.78 €
002 – Résultat antérieur	165 764.92 €
TOTAL	1 879 005.32 €

Chapitre 73 : il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale portant sur la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Contributions directes attendues au Budget Prévisionnel 2017 : 829 696.00 €

Contributions directes reçues en 2017 : 880 533.00 €

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'état

- ❖ La dotation forfaitaire est passée de 258 840.00 € en 2013 à 176 954.00 € en 2017, soit une baisse de 81 886.00 €. Cette baisse se cumule avec la baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire déjà opérée en 2016 et maintenue en 2017 pour un montant de 49 527.00€.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le résultat d'investissement fait apparaître un déficit de 4 431.59 € compensé par une partie de l'excédent de fonctionnement

Dépenses :

Les dépenses d'investissement se sont élevées à : 444 598.87 €, dont 155 134.02 € de remboursement d'emprunts bancaires et 27 424.91 € de remboursement à l'EPF/SMAF.

Les principaux investissements de l'année 2017 hors remboursement du capital de la dette ont été les suivants :

- Columbarium : 7 248.00 €
- Ecole : 13 702.18 €
- Voirie urbaine (bateaux + équipements) : 16 077.06 €
- Restaurant scolaire : 5 155.44 €

Recettes :

Les recettes d'investissement se sont élevées à : 440 167.28 €, mais l'emprunt de 52 000.00€ qui était prévu n'a pas été contracté ; les recettes réalisées étant supérieures à celles attendues.

CONCLUSION

Le désendettement de la commune s'est poursuivi pour un montant de 182 558.93 € en 2017 (la dette atteignait 2 106 000 € à la fin de l'exercice 2015).

En fin d'exercice le montant de la dette s'élève à 1 600 000 €.

Toutefois l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 245 903.93 € soit 80 000 € de plus par rapport à l'exercice 2016, cela permettra d'envisager quelques investissements en 2018 sans avoir recours à une augmentation de la fiscalité.

Le 13 mars 2018

Le Maire,
Jean-Pierre HEBRARD